

Le Pôle Santé Publique, Section S1

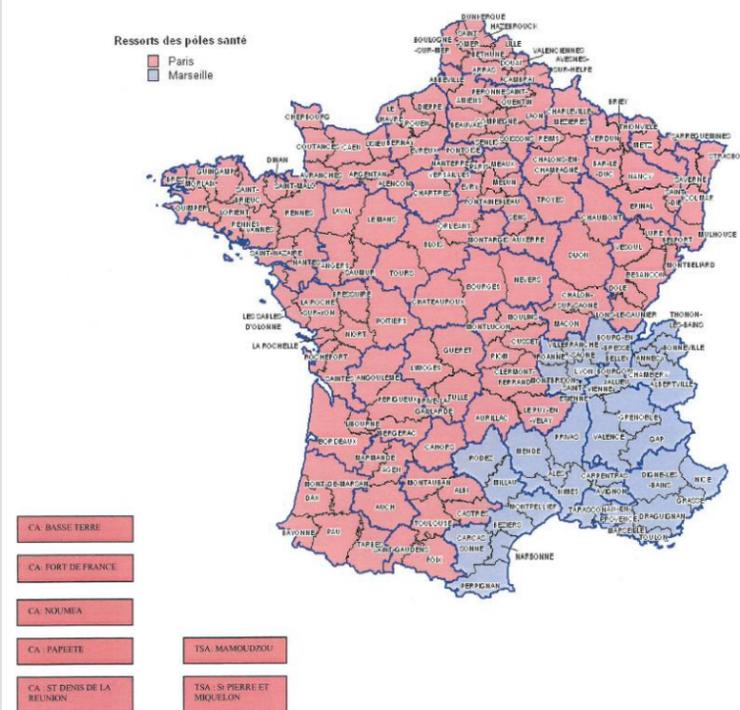


Les origines des Pôles Santé Publique

Créés par la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé et le décret n° 2002-599 du 22 avril 2002, et **implémentés en 2003**, les **pôles de santé publique (PSP)** rattachés aux parquets de Paris et de Marseille disposent d'une **compétence territoriale élargie** s'agissant des infractions liées à la santé publique.

Les infractions liées à cette matière sont très **techniques** : dopage, exercice illégal des professions de santé, infractions en lien avec des produits médicaux et pharmaceutiques ou des prestations médicales.

Concrètement, le PSP se saisit des dossiers **ne pouvant être traités par les juridictions locales** (tribunaux judiciaires ou JIRS). Sur la carte ci-jointe, la compétence élargie du parquet de Paris figure en rouge.



L'organisation du Pôle Santé Publique de Paris

Au parquet de Paris, le Pôle Santé Publique est composé de 4 **magistrats spécialisés**. Ces derniers travaillent en étroite collaboration avec des **assistants spécialisés** (un médecin, un pharmacien, un vétérinaire, un inspecteur du travail). Ils appuient les magistrats et les enquêteurs en leur apportant une **expertise technique** sur les dossiers qui nécessitent un **approfondissement scientifique**.



Pour traiter ce contentieux technique, le PSP sollicite le plus souvent des services d'enquêtes spécialisés, tels que l'**Office Central de Lutte Contre les Atteintes à l'Environnement et à la Santé Publique (OCLAESP)**, la **Brigade de Répression de la Délinquance contre la Personne (BRDP)** ou encore la **section de recherches (SR)** de Paris.



Le Pôle Santé Publique dans l'actualité

Depuis sa création il y a 20 ans, le PSP de Paris a traité **335 affaires**, dont **111 toujours en cours**. Par exemple, la majorité des dossiers en lien avec **l'amiante** y sont traités. Des dossiers **très médiatisés** comme l'affaire du Mediator, le dossier Lactalis ou encore le dossier Buitoni font aussi l'objet d'investigations par le PSP.

Plus récemment, le PSP a été destinataire de **plus de 20 000 plaintes en lien avec la pandémie de covid-19**.

Dans ce type de dossiers, le nombre de **victimes est bien souvent important** et la presse se fait ainsi régulièrement l'écho de ces affaires.

Pour en savoir plus :

« Les pôles de santé publique devraient connaître une montée en puissance » | La base Lextenso (labase-lextenso.fr)

Le parquet de Paris ouvre quatre informations judiciaires liées au COVID-19 • Réseau CHU (reseau-chu.org)

Dieselgate, Levothyrox : dans les coulisses du pôle santé | Les Echos

